

**Compte Rendu Réunion de la C.N.E.A.C.
Jeudi 17 mars de 20 h à 23 h 30
EN VISIO CONFERENCE**

Membres présents :

Mme Arlette CATTOEN, M Gérard DELALANDE, Mme Maureen DESCAMPS, M Jean Denis DEVINS, Mme Magali EMMEL, Mme Cathy GUILLON, Mme Maryannic JOURDEN, Mme Jeanine KREISS, M Roger LALLEMAND, M André MARTIN, Mme Corinne MEDAUER, M Jean Claude METANS, M René RAUWEL.

Excusés : MM : Alexandre BALZER et M Jean-Bernard MOINGS.

ORDRE DU JOUR

- Dossier Juges
- Cursus formation directeur de course, examinateur, commissaire.
- Charte et droits à l'image lors des manifestations nationales et internationales
- Propositions des groupes de travail

1) Dossier juges

--

--

Invitation des juges venant de Grande Bretagne

Seuls les juges internationaux classe Championship de Grande Bretagne inscrits sur la liste du Kennel Club pourront officier, après invitation, lors des concours organisés en France.

La commission valide cette disposition

PRE : 2022-03-03

PRE : 2022-03-04

2) Cursus formation pour les assimilés juges des activités CNEAC

Il est souhaité d'harmoniser le cursus de formation pour les directeurs de course en canicross, les examinateurs en Attelage, les commissaires principaux en Flyball, les commissaires en Hoopers et en Treibball.

Cela concerne les modalités de candidature, la durée et l'évaluation de ces formations.

La commission valide cette proposition

PRE : 2022-03-05

3) Charte et droits à l'image

Il est important d'établir une charte de bonne conduite et de respect du droit à l'image commune à l'ensemble de nos disciplines pour toutes les manifestations canines (concours, stages, chiens visiteurs, équipe de France). La base de travail, à valider au niveau juridique, est en annexe 1.

4) PROPOSITIONS DES GROUPES DE TRAVAIL

Gt Evènements : Arlette CATTOEN

Championnat de France Agility à Trets en Midi côte d'Azur (11 et 12 juin 2022)
Grand Prix de France Agility à Bourgbarré en Bretagne (19 et 20 novembre 2022)
Championnat de France et Grand Prix de France Dog Dancing à Douvaine en Rhône Alpes (29 et 30 octobre 2022).

Il reste le Grand Prix de France de Flyball à déterminer (2 propositions non encore finalisées)

La commission valide ces candidatures

EVE : 2022-03-06

GT FLYBALL : Maureen DESCAMPS

Evolution du Pass Flyball et feuille de notation annexe 2
Demande la mise en ligne du diplôme de commissaire sur l'espace CNEAC

La commission valide ces propositions

FLY : 2022-03-07

Projets en cours :

Création de fiches pédagogiques afin de rendre le règlement accessible à tous les publics

FLY : 2022-03-08

Création d'un règlement pour le Grand Prix de France Flyball annexe 3

FLY : 2022-03-09

Mise à jour du listing des jury Pass-Fly

FLY : 2022-03-10

Modification du règlement Flyball avec création d'une catégorie vétérans pour les chiens annexe 4

FLY : 2022-03-11

La commission valide les projets *FLY : 2022-03-08, FLY : 2022-03-09, FLY : 2022-03-10.*

La proposition *FLY : 2022-03-11* **n'est pas retenue par la commission**

GT ATTELAGE : Gérald DELALANDE

Présentation du document sur le Bien -Être -Animal demandé par la SCC et qui devait paraître dans le guide des bonnes pratiques toujours en attente de publication. Annexe 5

GT DOG DANCING : Corinne MEDAUER

Formations prévues pour 2022

• **Juges**

- une formation en visio sur le thème des « **préjugés** » avec Nadège Chaillou coach mentale qui est déjà intervenue dans le cadre de l'équipe de France. La participation financière sera à la charge des juges. Deux dates sont bloquées **le 3 et le 10 juin** ; selon le nombre de participants, le groupe sera scindé en deux, pour un meilleur échange. Si peu de monde, on regroupe sur un seul jour.

- la classe FUN avec Carmen Schmid, juge VDH, a accepté de nous préparer une présentation sur le sujet et de nous dire comment cela se passe en Allemagne où le nombre de Fun peut dépasser le nombre de passages officiels. Elle expliquera le rôle du juge et comment les compétiteurs se servent de ce moment en piste pour travailler la motivation et le plaisir, la gestion de la récompense, l'expérience de la piste....

Date retenue : **8 avril 2022**

- **Moniteurs**

La majorité des moniteurs en activité ayant été formé sur l'ancien règlement, il est devenu impératif de proposer une remise à niveau. Une formation en visio leur sera proposée au cours du dernier trimestre. Elle sera ouverte à tous les moniteurs CNEAC qui pourront s'inscrire au préalable en faisant parvenir un mail au GT DD.

Les sujets qui y seront abordés :

- Les modifications du règlement
La feuille de notation
- Le pass Dog Dancing
- Le BEA

D'autres sujets pourraient être abordés dans un deuxième temps si besoin.

Modalités de sélection de l'équipe de France

annexe 6

Modification de rédaction

Alinéa 7 du point '4.1 Généralités' du paragraphe '3 Règles de compétition' du règlement B1 de Dog Dancing

Ancienne écriture :

Aucune nourriture et/ou jouet ne seront autorisés sur la piste. Ceux-ci devront être donnés en dehors de la piste (exception : la classe FUN ou récréative). Les pochettes à friandises ne sont autorisées ni pour la mise en place des accessoires ni pour la reconnaissance de la piste. Pour éviter toute tricherie, des contrôles aléatoires pourront se faire dans le SAS à la sortie de piste. Les personnes prises sur le fait avec de la nourriture ou un jouet dans la poche, alors que celle-ci n'est pas fermée par une tirette, seront disqualifiées.

Nouvelle écriture :

Aucune nourriture et/ou jouet ne seront autorisés sur la piste. Ceux-ci devront être donnés en dehors de la piste (exception : la classe FUN ou récréative). Les pochettes à friandises ne sont pas autorisées pour la mise en place des accessoires ou la reconnaissance de la piste. Par ailleurs, les personnes qui donnent de la nourriture ou un jouet sorti d'une de leurs poches seront disqualifiées

La commission valide ces propositions

DD : 2022-03-12

Information sur une section DDI en France

Nous avons été informés de la création d'une section DDI française. Cet organisme n'est pas reconnu par la FCI et, de ce fait, aucun résultat obtenu lors d'un concours DDI ne pourra être retenu.

La FCI autorise les juges à participer à des manifestations non FCI si aucune mention de leur qualité de juge FCI n'est faite et aucune récompense FCI n'est donnée.

Néanmoins l'alinéa 4 du paragraphe 'Respecter l'organisation' du paragraphe 6.1 du Règlement des juges CNEAC reste applicable :

'Garder en toute circonstance, au cours des manifestations, mais aussi en dehors de celles-ci, une attitude et un comportement en adéquation avec sa fonction et la confiance qui lui est faite par la Société Centrale Canine ; c'est ainsi qu'il s'abstiendra de toute relation avec une association hostile à la Société Centrale Canine et a fortiori de juger des épreuves organisées par une association ou une organisation non affiliée et non reconnue, comme l'exige la FCI qui oblige le Juge à « vérifier que l'organisateur est officiellement reconnu par l'Organisme Cynologique National ou le partenaire sous contrat de la FCI du pays où se déroule la manifestation » ;

Ce sont les territoriales qui valident les demandes de mise au calendrier de concours des clubs membres des dites territoriales.

Les licenciés sont libres de participer aux concours organisés par d'autres instances.

Championnat du monde

La tenue de l'événement est délocalisée sur Margny les Compiègne dans la salle de spectacle « le Tigre ». L'abandon du site de Villepinte permet un allègement de l'organisation et une réduction sensible des coûts.

Il y a 16 pays engagés.

Une communication plus importante serait nécessaire pour la couverture de l'événement en amont et en aval pour les retombées médiatiques.

GT AGILITY : Maryannic JOURDEN

- Réunion par visioconférence avec les candidats à la fonction de juge d'agility le 6 avril avec rencontre sur le terrain les 30/31 juillet, lieu à déterminer.
- Détermination du nombre de jeunes pour le championnat du monde en Finlande : Afin de tenir compte des difficultés de faire voyager les chiens par avion en grand nombre, cette année la sélection portera sur 13 équipes (jeune-chien) réparties ainsi : 5 S - 3M - 5 L [AGI : 2022-03-13](#)
- Règlement FCI Agility applicable au 1/01/2023 annexe 7 [AGI : 2022-03-14](#)
- Nombre de passage par juge lors d'un concours avec 2 juges et 2 terrains afin de tenir compte de la répartition de concurrents par catégorie. Une tolérance de 15 chiens par rapport au nombre de 270 est acceptée (1 des 2 juges pourra faire jusqu'à 285 passages au lieu de 270). [AGI : 2022-03-15](#)
- Rappel : ouverture des inscriptions aux concours d'agility : quel que soit le type de concours, les inscriptions ne pourront se faire que dans un délai de 2 mois précédant ce concours. Sur demande particulière en 2022, pour les concours se déroulant en septembre ou octobre, elles se pourront se faire mi-juin.
- Séminaire des juges 2023 : 11-12 novembre 2023, lieu à préciser [AGI : 2022-03-16](#)

- Valorisation des sélectifs et les finales avec attribution de points et de bonus comptant pour le classement national. *AGI :2022-03-17*

La commission valide les propositions *AGI 2022-03-13 à AGI 2022-03-17*

GT HOOPERS : Magali EMMEL

Présentation des documents concernant l'organisation d'un concours : annexe 8
 Les fiches de liaison entre l'organisateur et le commissaire annexe 9
 Les feuilles de notation pour une compétition sous 2 formats annexe 10
HOO : 2022-03-18

La commission valide ces propositions

HOO : 2022-03-18

Projets en cours :

- Réunion en visioconférence avec les formateurs actuels le 23 mars. Il serait nécessaire d'utiliser une grille de notation (telle que celle existante lors des monitorats des autres disciplines).
- Travail sur le recrutement des futurs commissaires avec les pré requis, l'appel à candidature, le contenu de la formation en partie en visioconférence et sur le terrain.
- Mise en ligne du nouveau règlement sur le site CNEAC et activation du mini site de la SCC.

GT CANICROSS : Roger LALLEMAND

- Proposition d'intégration au GT canicross
 Le GT propose d'intégrer un nouveau membre qui sera chargé de la région Nord/Ouest :
 Madame Sophie DAUTEL *CC : 2022-03-19*

- Modification du règlement
 Le règlement va évoluer avec le RTS, mais dès à présent il peut être modifié quant à l'âge des chiens qui devient uniforme à 18 mois au jour de la course.

Modification de l'article 1 en conséquence :
 Article 1 : Les chiens

Sont admis à participer, tous les chiens, sans distinction de race, avec ou sans pedigree :

- **âgés de 18 mois au moins le jour de l'épreuve pour toutes les disciplines (canicross, canimarche, canivtt et canitrottinette).** [CC : 2022-03-20](#)

La commission valide ces propositions [CC :2022-03-19](#) et [CC :2022-03-20](#)

Projets :

- Mise en place de zone compétence pour chacun des membres du GT et proposer la nomination de délégués territoriaux.
- Revoir le contenu des supports de formation, introduire une partie « secourisme canin »
- Création d'une adresse mail de référence pour le GT et d'une page Facebook dédiée
- Recherche d'une candidature pour le GPF 2023

GT EDUCATION ECOLE DU CHIOT : Jeanine KREISS

Projets :

- Nécessiter d'avoir une meilleure communication sur les méthodes d'éducation préconisées dans les clubs canins auprès des territoriales et des CTT. (création de fiches techniques, avoir un suivi avec les moniteurs etc.)
- Création d'unité de valeur « clicker »
Objectif : permettre aux moniteurs d'éducation de se former et d'approfondir leur pratique au clicker.
Les formateurs doivent être compétents en clicker pour encadrer ces journées de formation. Le GT contactera les formateurs actuels et validera le contenu de cette unité de valeur.
- Les Moniteurs d'Education Canine 1^{er} degré
Proposition du GT : les prérequis nécessaires pour s'inscrire à la formation de MEC1.
Demander un travail en binôme de 20 à 30 heures, lecture de 1 à 2 ouvrages.
Nécessite d'approfondir le module sur la communication. Il faut revoir la répartition des thématiques abordées lors des 3 week-ends.

CHIENS VISITEURS : André MARTIN

Nécessité d'informer les clubs sur la possibilité de demander un tarif d'adhésion adapté aux personnes ne faisant que l'activité chiens visiteurs, sinon une fois le

stage effectué, les personnes ne renouvellent pas leur adhésion, ni leur licence et font des interventions dans les structures à titre personnel.

Validation du module sur la prévention des morsures

CV :2022-03-21

La commission valide la proposition

CV :2022-03-21

TREIBBALL : Cathy GUILLON

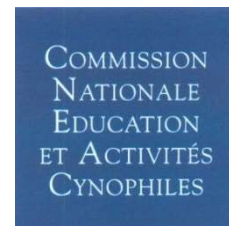
Présentation d'un cadre de développement de la discipline, de divers chantiers de travail :

- Proposition des membres du GT à la SCC
- Lancement de la newsletter par la CNEAC
- Organisation d'interclubs / démonstrations / Initiations / Challenge (
- Contacter les CTT pour présenter le Treibball (recensement des clubs qui pratiquent déjà et ceux qui le souhaitent)
- Items et article pour l'ajout au site de la CNEAC (Présentation, actualités, règles du jeu, matériel, licences, compétitions, handis, jeunes, formations, annuaire, FAQ, documents)
- Fiche sur Le bien-être animal en Treibball
- Fiche technique pour le matériel
- Support de cours pour former des formateurs des moniteurs de club
- Fiche de poste pour être formateur de moniteurs de club
- Appel à candidature pour être formateur de moniteurs de club
- Support de cours pour former des moniteurs de club
- Fiche de poste pour être moniteur de club
- Règlement concours Treibball France
- Commissaire (juge) Appel à candidature, prérequis, parcours ...
- Rencontre nationale avant la possibilité de faire des concours

Annexe 1



Société Centrale Canine
155 Avenue Jean Jaurès 93535 Aubervilliers
Commission Nationale D'Education et D'Activités
Cynophiles
Président Jean Denis DEVINS



CHARTRE DE BONNE CONDUITE

Sans se substituer aux règlements, cette charte constitue le code de bonne conduite à suivre par tous ceux et celles qui postulent aux sélections, se sélectionnent aux finales nationales ou sont désignés pour faire partie de l'équipe de France d'une discipline de la CNEAC.

Le non-respect de cette charte par ces personnes impacterait l'image et par conséquent le bon fonctionnement des épreuves concernées et entraînerait des sanctions envers la personne.

Les postulants aux sélectifs, et les participants retenus, sont tenus à montrer un esprit sportif exemplaire, aussi bien sur le terrain qu'en dehors (notamment réseaux sociaux...).

Ils doivent faire preuve de générosité, d'abnégation, d'humilité et de respect mutuel afin que l'équipe de sélectionnés puisse être soudée dans l'effort et solidaire dans sa recherche d'excellence sportive.

En particulier, ils s'engagent à

- Respecter l'intégrité physique et mentale de son chien en toutes circonstances, pas de mauvais gestes, ni de mauvais traitements pendant ou en dehors des compétitions. **Respect absolu du bien-être animal.**
- Respecter le matériel, le personnel et l'environnement des infrastructures mise à disposition pour les compétitions de sélection, les entraînements et les compétitions internationales (y compris pour l'hébergement).
- Respecter le (s) juges(s) et ses (leurs) décisions. Suivre les directives et les consignes des organisateurs, et du Coach National ;
- Respecter les règlements, les bénévoles de l'organisation et le public ;
- Respecter les valeurs de solidarité, de loyauté, de partage, de respect, d'entraide et de cohésion ;

Tout postulant, tout participant, tout sélectionné, qui manquerait à ces principes ne pourra participer ni aux sélectifs de l'année en cours, ni aux sélectifs de l'année suivante.

La décision quant aux sanctions incombe au Président de la CNEAC, en concertation avec le responsable du Groupe de Travail concerné et du Coach National.

Autorisation de reproduction et de représentation de photographies

(Personne photographiée et/ou filmée – Droit à l'image – Droit au nom)

J'accorde à la société Centrale Canine, représentée par son Président ou ses représentants, la permission de publier toutes les photographies ou images prises de moi lors des épreuves de sélection, finales nationales et manifestations internationales. En conséquence de quoi, j'autorise la SCC à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies et/ou films pris dans le cadre de ces événements.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies et/ou films susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation.

- Je reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés à la présente.
- J'accepte que mes informations personnelles soient introduites dans un fichier dont la gestion et le traitement des données sont assurés par la SCC/CNEAC. L'objectif est de fournir le meilleur service possible, notamment de tenir un registre et d'améliorer les informations et les services.
- J'autorise l'utilisation des photographies ou vidéos dans lesquelles j'apparais individuellement ou en groupe pendant chaque jour de compétition et après, afin qu'elles puissent apparaître sur les réseaux sociaux, le site web et les autres médias de la SCC/CNEAC;
- J'autorise l'utilisation des informations personnelles et canines pour inscriptions, ordre de départ, résultat des compétitions, etc.

Fait-le (date)
(pour un mineur joindre l'autorisation parentale)

Signature (obligatoire)

Mention manuscrite : Je m'engage à respecter cette charte :

Annexe 2

Le Pass-Flyball

1- Introduction

Le Pass Flyball vient valider le fait qu'un chien et son conducteur sont prêts à démarrer les tournois.

Cette manifestation est au Flyball ce qu'est le CAESC à l'Éducation Canine, il est la validation du travail effectué au sein des clubs, et en sus, le sésame pour les tournois Flyball.

Il permet au jury d'évaluer si le chien est prêt pour la compétition. Pour les conducteurs, une épreuve théorique permet de remédier à la méconnaissance du règlement des équipes débutantes, malheureusement parfois constatée en tournois.

Il ne s'agit pas là de sanctionner les concurrents mais de valoriser leurs connaissances, de pallier à certaines lacunes si besoin.

C'est un passage obligatoire pour tout nouveau chien avant son premier tournoi officiel, que le conducteur ait déjà conduit un autre chien ou non.

2- Épreuves

L'équipe chien/conducteur est évaluée:

Partie pratique sur deux épreuves :

- une épreuve de passage sur une seule ligne, seul, à hauteur du chien, avec un adversaire sur la ligne à côté.
- une épreuve de passage en conditions tournoi avec une équipe de deux chiens sur chaque ligne

Partie théorique :

- un questionnaire de 10 questions sur le règlement de Flyball de la FCI.

3- Informations

3-1) Informations générales

- Pour un chien conduit par plusieurs conducteurs seniors, il n'est pas nécessaire de passer le Pass Flyball avec chaque conducteur.
- La personne passant l'épreuve avec le chien devra présenter une licence propriétaire ou une licence conducteur valide avec le chien.
- Le pass-flyball n'est pas obligatoire pour participer aux tournois TRAINING'FLY (seul le CAESC reste obligatoire)

- Le moniteur de club est vivement encouragé à accompagner au Pass Flyball les candidats qu'il a formé.
- Rappel : pour pouvoir s'inscrire à un tournoi de Flyball, il faut à la fois avoir obtenu le CAESC et le Pass Flyball, peu importe l'ordre d'obtention.
- Attention: pour les détenteurs du CSAU, les scans ou les photos de la licence et du CSAU devront être transmis à licence@sportscanins.fr pour enregistrement.

3-2) Information sur les épreuves pratiques:

- Le chien, lors de son passage seul, devra sauter à sa hauteur. Lorsqu'il sera en équipe, l'équipe se réfère au règlement officiel et saute à la hauteur du plus petit chien de son équipe.
- les critères de temps ou de performance ne sont pas jugés
- Il est nécessaire que les chiens candidats au Pass-Flyball puissent passer leurs épreuves pratiques avec des chiens confirmés. Le club organisateur n'est pas tenu de mettre des chiens confirmés à disposition des candidats. Une participation de chiens confirmés des clubs présentant leurs candidats est fortement recommandée et nécessaire au bon déroulement des épreuves. Il serait très dommageable qu'un candidat ne puisse pas se présenter aux épreuves pratiques par manque de chien confirmés.
- Composition des équipes:
 - 1er passage = 1 chien candidat au Pass-Fly sur une ligne, 1 chien confirmé ou 1 chien candidat au Pass-Fly si approbation des coachs respectifs sur la seconde ligne. Le choix sera fait par tirage au sort par le juge/commissaire principal.
 - 2ème passage (en condition tournoi) = les 4 chiens composant ces deux équipes pourront être 3 chiens confirmés + 1 chien candidat ou 2 chiens confirmés + 2 chiens candidats. La composition des équipes se fera avec l'approbation des coachs respectifs.
- Les candidats au Pass-Fly auront un temps de prise de terrain de 3mn et pourront être accompagnés d'un coach sur le terrain comme dans les conditions de tournoi).

- Lors des épreuves pratiques, les aides artificielles et/ou humaines ne sont pas autorisées à l'exception des accessoires fixés ou posés devant la flybox pour l'aide au virage lors de la prise de balle. Ces accessoires ne devront toutefois présenter aucune dangerosité auquel cas ils pourront être refusés par les membres du jury.

- Lors des passages, le chien passant son pass fly devra OBLIGATOIREMENT avoir un concurrent sur la ligne adverse lors de son passage, en MEME TEMPS que lui lors des passages des haies. Il est demandé à ce que les chiens soient lâchés en même temps. Si le chien se retrouve sans concurrent, le passage ne pourra être validé et pourra être soit recommencé, soit compté comme une faute.

- Lors du passage en configuration tournoi, le croisement devra se faire dans la zone entre le départ et 5m.

- Notation :

10 points = 2 passages réussis de manière consécutives

7 points = 2 passages réussis mais le chien commet une faute. Le chien effectue 3 passages au total et commet une faute lors d'un des 3 passages.
Exemple: 1er passage réussi, 2eme passage le chien commet une faute (lâcher de balle, reviens à côté des haies.....), 3eme passage réussi

3 points= 1 seul passage sans faute réussi sur les 3 essais.

0 points = aucun passage réussi et/ ou comportement inapproprié et agressif

Sur la base du règlement Flyball, les fautes possibles sont: lâcher de balles, va sur la ligne adverse, ne franchit pas les haies à l'aller et/ou au retour, ne déclenche pas la box (liste non exhaustive).

3-3) Information épreuve théorique:

- En début de journée du Pass Flyball, avant les épreuves, un temps collégial pourra être consacré aux candidats ayant des éventuelles questions sur le règlement.

- L'épreuve théorique sera organisée sous forme de questionnaire QCM de 10 questions.

4- Critères d'évaluation

Il est nécessaire de préciser les critères retenus pour qu'un duo chien/conducteur soit reconnu prêt pour un premier tournoi, et ce, avec toute la bienveillance nécessaire :

- Le chien sait effectuer un parcours de Flyball, c'est à dire l'aller, le retour et le rapport de balle. Et cela dans les deux configurations suivantes: un passage seul sur une ligne avec un adversaire sur l'autre ligne et un passage type tournoi avec deux équipes de deux chiens sur les deux lignes avec un croisement fait entre le départ et 5 m.

On ne recherchera pas l'excellence, c'est-à-dire des foulées parfaites entre les sauts, un virage parfait sur la flybox ou des croisements serrés, mais il est toutefois nécessaire qu'un travail de l'équipe soit clairement visible à ce niveau.

- Le conducteur sait répondre à un QCM composé de 10 questions

5- Conditions d'accès

- a) L'âge minimum du chien est de 15 mois.
- b) Être en possession d'une licence CNEAC de l'année du pass-fly
- c) les chiennes en chaleur ne sont pas autorisées sur ou autour du terrain

6- Jury

Dans tous les cas, le Jury est composé de deux membres, d'au moins deux clubs différents.

Les deux personnes devront être obligatoirement issue de la liste officielle publiée sur le site.

Ces personnes ont les profils suivants :

- CTT si connaissances en Flyball
- Délégué Territorial Flyball
- Moniteur de Flyball
- Intervenant Flyball (liste officielle CNEAC)
- Juge SCC, discipline Flyball
- Commissaire Principal de Flyball
- Membre du Groupe de Travail Flyball

Les notations devront être établies en coopération.

Jury exceptionnel:

Afin de pallier au manque éventuel de membre du jury, le deuxième membre du jury pourra être une personne ayant le monitorat flyball et titulaire d'une licence CNEAC de l'année du pass-fly. Cette personne devra faire une demande par mail au responsable du Groupe de Travail Flyball au moins 6 semaines avant la date du Pass-Flyball. Cette qualité de membre du jury exceptionnel sera uniquement attribuée pour la date de la manifestation concernée.

Il devra indiquer OBLIGATOIREMENT l'adresse mail du CTT de la Territoriale organisatrice afin que celui-ci puisse être informé et que sa demande puisse être officialisée.

Dans cette configuration, la personne issue de la liste officielle sera seule décisionnaire pour l'attribution des Pass-Flyball.

7- Organisation

a) Une manifestation Pass Flyball peut être organisée :

- la veille d'un tournoi
- lors d'un tournoi Training'Fly
- lors d'entraînement inter-territoriale ou interclub
- lors d'une journée spécialement prévue à cet effet

L'obtention du Pass Flyball et du CAESC étant obligatoire pour participer aux tournois, une journée regroupant les deux manifestations peut être organisée.

b) L'organisateur fait une demande d'organisation dans son espace CNEAC: Pour des raisons évidentes, l'autorisation d'un Pass Flyball est faite au fur et à mesure des besoins de la façon la plus souple possible.

Le CTT valide (ou non) la demande :

Lien vers l'aide à l'organisation <http://activites-canines.com/flyball/pass-flyball/>

c) Les organisateurs mettront à disposition un terrain de taille suffisante et y installeront un ring de flyball conforme au règlement de Flyball de la FCI en vigueur.

d) Il est possible de faire passer des Pass-Flyball lors d'un tournoi Training' Fly. Dans ce cas, les inscriptions au Pass-Flyball seront en sus des compétiteurs inscrits et seront limitées à 10 maximum afin de ne pas surcharger la journée.

e) Dans tous les cas, s'inscrire à un Pass-Flyball ne donne pas lieu à des frais d'engagement.

f) Lors du Pass Flyball, le CTT est garant de la bonne conformité du jury tel qu'il a été validé.

g) Sitôt le Pass-Flyball effectué, les organisateurs enregistrent les résultats via leur espace.

L'envoi de la liste des reçus permet ensuite l'ajout des pass-flyball au dossier du chien.

CR PROVISoire

**PASS FLYBALL
FICHE D'EVALUATION N°1**

Lieu :	Date:
Nom :	Prénom:
Chien :	LICENCE:
Club :	Territoriale:
A) EPREUVE THEORIQUE - QCM 10 questions	
NOTE: _____ / 10	

**PASS FLYBALL
FICHE D'EVALUATION N°2**

Nom:	Prénom:	Chien:	LICENCE:
------	---------	--------	----------

EPREUVE 1: Chien seul sur une ligne, saut à hauteur de sa toise Avec un chien en adversaire 3 essais	2 Passages réussis sans aucune faute 10	2 Passages réussis mais le chien à commis une faute 7	1 Passage réussi sur les 3/ le chien commet plusieurs fautes 3	Le chien n'est pas du tout prêt pour concourir en équipe (exemples selon appréciation du jury: passage sur l'autre ligne, lache la balle agressivité, dangerosité pour les autres chiens ou conducteurs) 0
EPREUVE 2: Chien en équipe de 2 chiens en configuration tournoi courses contre une équipe de 2 chiens en parrallèle 3 essais	2 Passages réussis sans aucune faute 10	2 Passages réussis mais le chien à commis une faute 7	1 Passage réussi sur 3 / le chien mais commet une/des faute(s) qui ne gêne pas l'équipe adverse 3	Le chien n'est pas du tout prêt à concourir en tournoi (exemples selon appréciation du jury: passage sur l'autre ligne, lache la balle, agressivité, dangerosité pour les autres chiens ou conducteurs) 0

**PASS FLY
NOTE GENERALE**

NOTE GENERALE EPREUVE (A) + EPREUVE (B): _____ /30			REMARQUES et signatures du jury
RESULTATS		Cocher la case correspondante	
NOTE ELIMINATOIRE QUELQUE SOIT LA NOTE GENERALE DE L'EPREUVE (A)+(B)	le candidat obtient une note inférieur à 5/10 à L'ÉPREUVE THEORIQUE"	ELIMINATION	
	le candidat obtient une note entre 0 et 10/20 (inclus) à L'EPREUVE PRATIQUE	ELIMINATION	
INSUFFISANT: note générale inférieure à 17		ELIMINATION	
PASSABLE: note générale de 18 à 20/30		PASS-FLYBALL OBTENU	
SATISFAISANT: note générale de 21 à 25/30		PASS-FLYBALL OBTENU	
TRES SATISFAISANT: note générale supérieure ou égale à 26/30		PASS-FLYBALL OBTENU	

Annexe 3

GRAND PRIX DE FRANCE DE FLYBALL DE LA SCC **REGLEMENT 2022**

Le GPF de Flyball est régi par le règlement de Flyball de la FCI, étendu par les règles spécifiques précisées dans ce règlement.

- CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Composition des équipes : Chaque équipe est constituée de 4 binômes chiens/conducteurs avec au plus 2 binômes chiens/conducteurs complémentaires.

Critères de participation au GPF : Les chiens constituant une équipe doivent justifier de la participation à au moins 2 tournois (classiques ou training'fly) depuis l'obtention de leur Pass-Flyball. 1 ou 2 chiens débutants, ayant obtenu leur Pass-Flyball durant l'année en cours, et n'ayant pas le nombre de tournois requis, peuvent néanmoins être inclus dans une équipe, de manière dérogatoire par demande à la CNEAC.

- EPREUVES :

Le GPF se déroule sur une ou deux journées : une épreuve Speed Trial et une épreuve Double Elimination ensuite. En fonction du nombre d'équipes inscrites, 2 terrains seront nécessaires pour le déroulé de la compétition.

Le nombre de divisions sera établi par la CNEAC (GT Flyball) en concertation avec les juges ou commissaires principaux, en fonction du nombre d'équipes inscrites, dans la limite de 8 équipes par division.

La répartition des divisions entre les juges ou commissaires principaux sera décidée par la CNEAC (GT Flyball).

Le nombre de manches d'une course (3, 4 ou 5) pour le Speed Trial sera déterminé par la CNEAC (GT Flyball) en concertation avec les juges ou commissaires principaux, et annoncé avant le début de la compétition. Tous les chiens de l'équipe doivent courir au moins une manche du Speed Trial. A défaut, ils ne pourront pas participer à la Double Elimination.

Pour la Double Elimination les courses se joueront en Best of 5 (la course est terminée lorsqu'une équipe a gagné 3 manches).

En cas de conditions météorologiques difficiles (pluie, températures élevées, vent violent...) ou d'autres événements pouvant perturber la compétition, la Double Elimination pourra se jouer en Best of 3 (la course est terminée lorsqu'une équipe a gagné 2 manches) par décision de la CNEAC (GT Flyball), des juges ou commissaires principaux, et en concertation avec les coaches d'équipes. Cette décision sera annoncée aux équipes avant le début de l'épreuve.

Les décisions prises par la CNEAC (GT Flyball), les juges ou commissaires principaux, quant à l'organisation et le déroulé des épreuves, ne pourront être discutées et remises en cause par les concurrents.

- **BRIEFINGS :**

Un briefing des coaches et des capitaines d'équipes sera effectué par la CNEAC (GT Flyball) et les juges ou commissaires principaux la veille du GPF ou le matin de celui-ci.

La date et l'horaire de ce briefing seront définis au moins une semaine avant l'évènement, afin que les coaches et les capitaines d'équipes puissent être présents.

Le briefing aura pour but d'informer les coaches et les capitaines d'équipes des règles applicables pendant la compétition, et notamment les décisions prises quant aux épreuves et leur déroulé. Ceux-ci devront relayer les informations à leurs équipes.

Un briefing des secrétaires, des chronos et des commissaires sera effectué avant l'ouverture de la compétition, à un horaire défini à l'avance.

- **TOISES :**

Pour les chiens n'ayant pas de toise officielle (enregistrée sur leur espace CNEAC), une séance de toisage sera organisée la veille du GPF à un horaire défini à l'avance et transmis aux compétiteurs au minimum une semaine avant l'évènement, afin qu'ils prennent leurs dispositions pour être présents.

En cas d'impossibilité dûment justifiée de pouvoir être présent à cette séance de toisage, le compétiteur devra contacter la CNEAC (GT Flyball) au minimum une semaine avant l'évènement afin de fixer un autre créneau avant le début des épreuves.

Les compétiteurs devront se présenter avec leur chien, sa carte d'identification, leur copie de licence et la fiche de suivi mesure au cubitus préalablement remplie.

Pour les chiens ayant une toise officielle, le coach ou le capitaine d'équipe devra vérifier que la hauteur de saut indiquée pour chaque chien de son équipe est correcte. En cas d'erreur, il devra la signaler immédiatement aux juges ou commissaires principaux.

- **PRISE DE TERRAIN :**

La CNEAC (GT Flyball) détermine en concertation avec les juges ou commissaires principaux le temps maximum consacré à la prise de terrain. Ce temps sera dédié à la mise en place de la flybox, à la mise à hauteur des sauts, et à l'échauffement des chiens.

Les 6 chiens de l'équipe peuvent être présents sur le ring pendant la phase d'échauffement.

Le juge ou commissaire principal pourra vérifier les flybox pendant la prise de terrain.

Pendant la phase d'échauffement, le capitaine d'équipe doit indiquer au juge ou commissaire principal le nom des chiens qui concourront sur la première manche.

Le capitaine d'équipe peut également demander un test de départ, uniquement lors des deux premières courses de la journée. Le test de départ aura lieu après la prise de terrain et avant la première manche des courses concernées. Seul un chien de chaque équipe peut effectuer ce test de départ.

- **DEROULE DES EPREUVES :**

Sur le ring, peuvent être présents pour une équipe : 4 conducteurs de chiens, 1 préposé à la flybox, 1 capitaine, et des aides de terrain, dans la limite de 10 personnes maximum. Les chiens remplaçants doivent rester à l'extérieur du ring.

Il est possible de remplacer un chien sur chaque manche. L'équipe devra alors ajuster la hauteur des sauts si nécessaire.

Une seule personne de l'équipe (toujours la même sur une même course) indiquera de manière claire au juge ou commissaire principal que l'équipe est prête à courir la manche.

Le capitaine ou les aides de terrain ne doivent pas déranger les commissaires de ligne. Ils doivent rester derrière eux pour noter ou photographier les temps de passage de leur équipe.

En cas de faux départ, une faute est comptabilisée pour le 1^{er} chien de l'équipe, qui devra être relancé, si l'équipe souhaite valider un chrono.

En cas de dysfonctionnement de la flybox, le préposé croise les bras au-dessus de sa tête pour le signaler au juge ou commissaire principal.

Les balles perdues sur la zone de course ne seront ramassées qu'à la fin de la manche, même celles tombées devant la flybox.

Si un chien perturbe la course adverse, la manche est perdue pour son équipe.

Si un obstacle se renverse, soit le juge ou commissaire principal siffle l'arrêt de la manche car il considère l'obstacle tombé trop dangereux, soit le chien devra le sauter comme s'il se trouvait en bonne position. Selon la situation, le juge ou commissaire principal peut décider de courir à nouveau la manche ou la déclarer perdue.

Le temps limite de la division est le temps le plus rapide de la division moins 0.5 seconde lorsque le temps de classement le plus rapide de la division est égal ou inférieur à 20 secondes, ou moins 1 seconde lorsque le temps de classement le plus rapide de la division est supérieur à 20 secondes. Dans la division la plus rapide (la 1^{ère} division), le temps limite n'existe pas.

Si une équipe court une manche dans un temps inférieur au temps limite de sa division, elle perd automatiquement la manche. L'équipe est déclarée en Break Out. Au 3^{ème} Break Out toutes les manches de l'équipe seront déclarées perdues. Cependant, l'équipe peut continuer toutes les épreuves jusqu'à son élimination.

En cas de forfait d'une équipe, l'équipe qui doit concourir contre l'équipe qui a déclaré forfait doit courir le minimum de manches requises sans adversaire.

A la fin de chaque course, une personne de chaque équipe qui vient de courir doit rester sur le ring afin de tenir le rôle de commissaire de box pour l'équipe suivante.

- **AFFICHAGE :**

Les ordres de passage seront affichés à l'entrée des terrains et également à la sortie, afin de faciliter le suivi des épreuves.

Pendant l'épreuve de la Double Elimination, un secrétaire d'affichage remplira le tableau au fur et à mesure des courses. A la fin de chaque course, une annonce sera faite pour indiquer les équipes se rencontrant sur la prochaine course.

Les résultats doivent être affichés à la fin de chaque épreuve. Les réclamations éventuelles doivent être portées dans les 20 minutes suivant l'affichage.

- **LITIGES :**

Le GPF de Flyball est soumis au code de bonne conduite de la pratique des disciplines de la CNEAC. Le respect de l'organisateur, des bénévoles, des juges ou commissaires principaux, des concurrents et des chiens est de mise pour tous.

Seul le coach ou le capitaine d'équipe est habilité à s'entretenir avec le juge ou commissaire principal en cas de contestation d'une décision pendant une course. Les échanges devront rester courtois.

Si le litige ne trouve pas d'issue, la procédure générale de gestion des litiges devra être mise en œuvre.

- **CHALLENGE EUROPEEN (éventuel):**

En cas de participation à la manifestation d'une ou plusieurs équipes étrangères, deux classements distincts seront établis :

- Un classement du Grand Prix de France, ouvert uniquement aux équipes françaises. Le titre de « Vainqueur du Grand Prix de France » sera décerné à l'équipe française la mieux classée.
- Un classement du Challenge Européen, incluant toutes les équipes. L'équipe qui remporte l'épreuve de la Double Elimination sera déclarée « Vainqueur du Challenge Européen ».

La remise des prix devra être organisée en conséquence.

Les résultats du Challenge Européen seront publiés sur le site sportscanins, en parallèle des résultats du Grand Prix de France.

Annexe 4

REFUSEE PAR LA CNEAC

Proposition modification règlement flyball

Constat:

Le Flyball s'adresse à tout type de chien, toute race et tout âge.

Pour rappel, la hauteur du saut du chien lors de son passage est déterminée par la toise du plus petit chien de l'équipe

Certains chiens étant grands, ils ne bénéficient pas toujours de la possibilité d'avoir un coéquipier canin plus petit.

Les chiens vieillissants doivent parfois arrêter de manière prématurée la discipline afin de préserver la santé du chien.

Des échanges avec les flyballeurs nous ont amené à réfléchir à la meilleure manière de pouvoir répondre à leurs attentes, tout en pensant au bien-être du chien

Sur le modèle de nos homologues belges, nous avons pensé à une catégorie vétéran.

Proposition:

Sur le modèle belge, la catégorie vétéran serait:
Jusqu'au jour du tournoi, une équipe peut demander à concourir en catégorie vétéran. Cette catégorie ne sera accessible que pour les équipes de 4.

La catégorie vétéran permet de baisser la hauteur des haies de 10 cm (la hauteur minimum restera de 15cm). Pour cela, il faut additionner l'âge des 4 plus jeunes, ce total atteint 28 ans minimum, ils pourront être validés en vétérans.

Exemple: j'ai dans mon équipe de 6 chiens:

9 ans, 6 ans, 4 ans, 8 ans, 8 ans et 7ans.

La somme des 4 chiens les plus jeunes de l'équipe: $4+6+7+8 = 25$ ans.

Si l'âge des 4 chiens est $<$ à 28 ans, l'équipe sautera à la hauteur du plus petit chien de l'équipe lors de son passage.

Si l'âge cumulé est $>$ ou $=$ à 28 ans, l'équipe sautera à la hauteur du plus petit chien lors du passage avec une remise de 10 cm (avec une hauteur de 15cm minimum).

Les conditions:

- * Le règlement sera le même pour les fautes, départ d'essai, prise de terrain.....
- * Aucun record ne pourra être validé
- * la hauteur minimum restera à 15 cm
- * la demande se fera le jour même du tournoi, auprès des organisateurs, sous présentation des carnets de santé et/ou de la licence des chiens prouvant l'âge
- * l'âge du chien sera à sa date anniversaire
- * cela resterait facultatif. Le choix sera laissé aux équipes de demander cette catégorie. L'équipe choisissant ceci, elle y restera à la journée et ne pourra revenir en arrière.

Annexe 5

BIEN ETRE ANIMAL CHIENS D'ATTELAGE

EN DEHORS DES PERIODES D'ENTRAINEMENT

En dehors de la saison de compétition et d'entraînement, il est important de garder une bonne endurance de fond du chien (par des promenades dans des milieux divers) et d'entretenir et d'accroître la relation de confiance et de complicité avec son animal.

Lors des sorties, la proprioception devra également être renforcée en faisant évoluer le chien sur des textures variées par exemple des passerelles, des palettes, des grilles en fer ... qui se trouvent parfois dans les chemins forestiers ou en ville.

La socialisation et l'éducation devront être poursuivies de manière régulière.

A) PREPARATION DU CHIEN A LA DISCIPLINE

1) NUTRITION :

Une ration habituelle d'entretien est suffisante. Afin d'éviter tout accident du type retournement d'estomac, il est conseillé de nourrir le chien à distance d'activité (par exemple en soirée). Le dernier repas du chien doit être donné minimum 3h avant son activité. Il faut surveiller le poids du chien afin qu'il ne soit ni en surpoids ni trop maigre.

2) HYDRATATION

Il faudra veiller à s'assurer de la bonne hydratation du chien avant et après les épreuves.

3) PREPARATION DU CHIEN

La pratique d'une école des chiots dans un club d'attelage est vivement recommandée pour permettre au chien de se familiariser et de découvrir très tôt les obstacles à aborder (portique à bouteilles, la bascule, le pédiluve, le tunnel, le devers ...).

Il sera important d'effectuer une bonne socialisation du chien (dont des rencontres avec des petits chiens, des cyclistes, des joggeurs et des différents bruits.)

Un travail de mobilité et de proprioception est préconisé pour permettre l'épanouissement et la réussite du chien dans cette discipline.

B) L'ENTRAÎNEMENT :

Il est primordial de prendre en compte l'âge, la race, la morphologie générale du chien ainsi que sa maturité physiologique et psychologique avant de débiter les entraînements.

Un certain niveau d'éducation devra déjà être acquis et maîtrisé (marche en laisse fluide, marche en arrière, pas de côté droite et gauche, bonne sociabilité etc....).

L'apprentissage à l'attelage s'effectuera en laisse et/ou longe pour pouvoir maîtriser la sécurité du chien.

1) LES OBSTACLES

Les différents obstacles abordés devront être appris au chien tout d'abord SANS QU'IL SOIT ATTELE, et surtout en associant les ordres adéquats. Il faudra veiller à respecter un ordre logique d'apprentissage en fonction du niveau du chien.

Obstacles simples	Trajectoires, allures, absences
Obstacles de franchissement	Tunnel, bascule, pédiluve, portique, marche, devers
Obstacles complexes	Marche en arrière, dégagement latéral, slalom, 360°.

2) LES PHASES D'ACCEPTATION

Les phases d'acceptation du harnais, du brancard puis de l'ensemble (Harnais-Brancards- Charrette) se feront impérativement par le renforcement positif. La contrainte est totalement prohibée.

L'Acceptation du harnais

Le harnais doit être adapté au chien ainsi qu'être le plus confortable possible. L'habituation au harnais peut s'effectuer en laisse à partir des 7 à 9 mois du chien.

Elle se fera en douceur de manière progressive. Une attention toute particulière doit être portée aux points de frictions du harnais qui ne doivent pas occasionner de douleur ou de blessures. S'il y a des endroits de frottement, ils devront être protégés.

Elle devra être totale (et ce toujours sans la charrette lors de l'apprentissage)

Le chien ne doit pas refuser de tracter (et/ou se retourner et/ou s'arrêter et/ou se bloquer) lorsque des tractions brèves et d'intensité croissante seront exercées sur les traits.

L'acceptation des Brancards

Elle débutera par l'accord préalable des brancards seuls dans un premier temps puis de la contrainte latérale des brancards, (toujours sans la charrette) à laquelle elle sera progressivement associée à la désensibilisation aux bruits de roulage et de cahots. (Charrette tirée par un tiers à côté du chien harnaché et brancards mis)

L'acceptation de la charrette

La phase sensible de l'acceptation de la charrette commencera à partir des 9 à 10 mois du chien (toujours tenu en laisse)

L'étape de la mise en place de la charrette débutera toujours sur un terrain avec herbe rase et sous le contrôle d'un moniteur de chiens d'attelage.

Il faut s'assurer de la « prise de conscience » de la charrette par le chien, ce qui veut dire que le chien ne doit absolument pas, ni se cabrer, ni revenir « dans les jambes » de l'humain.

La marche doit tenir compte d'une distance de sécurité vis-à-vis du conducteur.

L'étape suivante sera de faire découvrir au chien attelé d'autres sols puis de le faire évoluer sans laisse.

Cela lui permettra d'appréhender pleinement les différentes sensations transmises par les brancards lors du roulage, en fonction des revêtements et textures du terrain.

Par ordre de difficulté (du plus au moins facile) : herbe rase, routes bitumées, chemins de terre, en stabilisé, terre, puis sable, enfin herbes hautes, et chemins caillouteux puis rocheux...

C) PREVENTION DES BLESSURES :

Le chien doit être en bonne condition physique et en bonne santé.

Le chien attelé ne doit, ni sauter, ni galoper ni jouer, c'est pourquoi l'éducation du chien se fera en ce sens. Le propriétaire, moniteur, juge s'assureront que d'autres chiens libres ou attelés ne puissent rentrer en contact avec le ou les chiens attelés effectuant l'exercice, au risque de provoquer des traumatismes dorsaux lombaires et articulaires des membres.

Les récompenses et encouragements devront être nombreux.

La complicité et la connaissance de son chien par le conducteur sont les clés de la réussite.

L'utilisation de collier à pointes ou de collier utilisant un dispositif à ondes, la pratique du tire punching-bag aux fins d'entraînement, la brutalité envers le ou les chiens sont interdits. (La brutalité sera fortement punie.)

Le poids (la charge + la charrette) doit être au maximum égal au poids du chien.

Le transport d'enfants et d'animaux est interdit

Si un chien a des difficultés à tracter, il sera immédiatement dételé.

Le chien attelé ne doit jamais être laissé seul sans surveillance.

1 LORS DES ENTRAÎNEMENTS

a) Avant : L'échauffement

Une détente non attelée est recommandée de quinze à vingt minutes pour permettre au chien d'assouvir ses besoins naturels et de se mettre en condition mentale de travail.

Puis une mise à la charrette avec quelques exercices simples (arrêts, démarrages, virages, marche en arrière) permettra un échauffement des muscles sollicités et une connexion de l'humain avec le chien. L'activité ne nécessite pas un échauffement intense (rappel le galop est interdit).

b) Pendant : Déroulé de l'activité

Pour l'épreuve de régularité :

la durée sera augmentée progressivement.

Au début, un circuit court de 5 mn pour se rendre vers des durées allant jusqu'à 30 mn.

Il ne s'agit pas d'une épreuve de vitesse, elle se fait au rythme du chien.

Une parfaite connaissance du chien est nécessaire pour anticiper son travail, en fonction des obstacles naturels et des conditions annexes (météo, dénivelés, contextes perturbateurs).

Des réserves d'eau au départ-arrivée seront mises à disposition.

Pour l'Epreuve d'obstacles :

L'entraînement se fera le plus souvent sur 3 à 5 obstacles spécifiques jusqu'à un entraînement sur un parcours complet.

En cas de forte chaleur, une ou des zones ombragées autour du terrain et des réserves d'eau seront prévues.

Le maître devra s'efforcer de maintenir la motivation de son chien en adaptant l'effort demandé et en fractionnant si nécessaire le travail.

c) Après : La récupération

La récupération directement après la séance

Une récupération active est recommandée d'environ 15 à 30 minutes de promenade jusqu'à ce que le chien ait retrouvé une respiration et une fréquence cardiaque proche de celle du repos.

Après l'effort, il faudra s'assurer de la bonne hydratation du chien en lui proposant de l'eau propre et claire.

Il sera ensuite mis au repos dans un endroit calme et sec (récupération passive).

La récupération entre les entraînements

Des jours sans travail doivent être accordés au chien dans la semaine.

Il est notamment recommandé de laisser le chien au repos le jour précédent et le jour suivant la compétition. Le conducteur doit rester attentif aux signes de fatigue ou de surentraînement que pourrait présenter le chien.

2) FIN D'ACTIVITE ET DE CARRIERE

Chaque chien est différent par sa morphologie et son vécu

- -méthode d'apprentissage, fréquence des entraînements, nombre de concours,
- -nature de l'échauffement et de la récupération,
- -blessures antérieures éventuelles, antécédents médicaux,
-

Le conducteur doit être vigilant sur les signaux de vieillissement envoyés par le chien ainsi que toutes les personnes l'encadrant dans cette discipline

-moniteur de club, -coach individuel, juge de compétition.

Il est important de pouvoir reconnaître les premiers signes de vieillesse notamment les symptômes des douleurs articulaires.

Par respect pour le chien, le maître saura arrêter le travail classique attelé de son animal diminué par l'âge ou l'affaiblissement de son état de santé, quand bien même il se montrerait encore volontaire pour tirer sa charrette.

Si le chien vieillissant est en bonne santé, il est souhaitable d'opérer une fin d'activité progressive en adaptant l'entraînement :

Les entraînements à l'épreuve de régularité diminueront en durée jusqu'à un arrêt total.

L'épreuve d'obstacles sera réduite en nombres mais peut être poursuivie.

Tant que la motivation du chien à travailler se manifestera, il est primordial de poursuivre une activité allégée pour ne pas provoquer une sensation de délaissement.

Lexique :

Charrette = une structure composée de 4 roues solides et stables d'un poids total d'environ 15kg.

Punching-bag = faire tracter par le chien un sac de sable d'un certain poids.

Annexe 6

K1 - Modalités de sélection des membres de l'équipe de France

En Dog Dancing, il existe 2 compétitions requérant prioritairement l'engagement d'une équipe nationale : le championnat du monde et l'European Open (EOC). Les places vacantes peuvent néanmoins être attribuées à des compétiteurs individuels. Les compétiteurs individuels qui souhaitent postuler doivent en faire la demande au président de la CNEAC qui statuera sur la possibilité d'engagement.

Ces évènements ont lieu une fois par an soit dans le cadre d'une grande manifestation cynophile comme le World Dog Show (WDS) ou l'European Dog Show (EDS) soit indépendamment.

Sélection de l'équipe de France

Le coach de l'équipe de France a la charge de présenter au président de la CNEAC pour validation, les postulants pour être des membres des équipes en HTM et en FREE représentant la France lors des compétitions internationales.

Pour cela, il lui faut identifier les équipes françaises sur tout le territoire, spécifiquement en avancé et en intermédiaire, et faire un suivi régulier et une analyse de leurs performances sur l'année de référence. Il entretient des échanges avec ces équipes.

Pour l'aider dans sa tâche, il peut demander des vidéos aux équipes potentiellement sélectionnables afin de juger de leur capacité à s'adapter et à améliorer leur prestation.

Il organise des rencontres de travail dans l'objectif, d'une part, de procéder à une sélection au sein des équipes en lice, et d'autre part, dans l'objectif de soutenir et accompagner ces équipes dans leur travail préparatoire aux grands événements internationaux.

Son choix tient compte de différents paramètres (résultats, performances, attitude, comportement, investissement...) Son choix porte sur les binômes qu'il juge les plus compétitifs et les plus aptes aux échanges constructifs, grâce à leur état d'esprit et leur travail, définissant ainsi une belle Equipe représentative du dog dancing français sur les plus grands événements internationaux. Il veille à ce que ces binômes répondent aux critères énoncés dans la charte de l'équipe de France (cf document J1).

Les résultats obtenus au Grand Prix de France et au Championnat de France sont pris en compte pour le choix définitif, mais ne sont pas forcément gage d'intégration dans l'équipe.

Composition de l'équipe de France

L'équipe se compose de 4 binômes en heelwork to music et 4 binômes en freestyle. Le coach a la possibilité de prendre une réserve en HTM et/ou FS. Le nombre de binômes par division peut néanmoins être réduit au cas où le coach ne trouve pas suffisamment de binômes remplissant les conditions requises pour intégrer l'équipe.

- Constitution de l'équipe de France pour le championnat du monde de Dog Dancing

Cette équipe est composée de membres du niveau avancé ou intermédiaire ayant le niveau suffisant et s'engageant à passer en avancé dans l'année de référence. Seuls les chiens inscrits à un livre des origines (français ou étranger) peuvent participer au Championnat du Monde de Dog Dancing.

- Equipe de France pour l'European Open Championship de Dog Dancing

Cette équipe est composée de membres du niveau avancé, ou intermédiaire ayant le niveau suffisant et s'engageant à passer en avancé dans l'année de référence. Les chiens sont soit inscrits à un livre des origines (français ou étranger) soit issus de croisement ou de type racial.

Engagement

Le coach est la personne habilitée à inscrire l'équipe. En cas d'inscription d'une équipe à titre individuel, celle-ci doit être validée par le président de la CNEAC sur proposition du coach et du GT Dog Dancing, l'engagement est fait par le coach.

Déplacement

Le coach s'occupe de l'organisation du déplacement de l'équipe. Il se charge des réservations pour l'hébergement et prévoit le nécessaire pour la restauration.

Tenue

La SCC fournit aux membres de l'équipe une tenue qu'ils doivent porter lors des cérémonies d'ouverture et de clôture.

Information

La composition de l'équipe est annoncée par voie officielle et les membres retenus s'engagent à signer la charte J 1-1.

Annexe 7 : règlement FCI au 1/01/2023

[Règlement d'Agility de la Fédération Cynologique Internationale *](#)
[Directives de la FCI pour les obstacles d'Agility](#)

Annexe 8



CENTRALE
CANINE

**Commission
Education
Cynophiles**

et

**Nationale
Activités**

Président Jean Denis DEVINS

COMMISSION
NATIONALE
EDUCATION
ET ACTIVITÉS
CYNOPHILES

HOOPERS

MODE D'EMPLOI POUR L'ORGANISATION D'UNE COMPÉTITION

Ce document donne l'ensemble des conditions qui doivent être respectées pour organiser une compétition hoopers, que ce soit une compétition classique, une compétition spéciale. **Par ailleurs, l'organisateur devra prendre connaissance des mesures sanitaires en vigueur, qu'elles soient locales ou nationales et les appliquer.**

I .Préliminaires

1. Formalités administratives.

Peut organiser une compétition HOOPERS :

- un club d'éducation canine et d'utilisation, adhérent à l'Association Canine Territoriale (ACT) dont relève ce club et ayant une section hoopers.
- une association canine territoriale ;
- une commission par délégation de son association canine territoriale ;
- une association spécialisée de race ;
- la Société Centrale Canine.

Le terme « club organisateur » est utilisé dans ce document pour couvrir l'ensemble des cas.

Le club organisateur s'engage au respect du présent document et du [Code de bonne conduite de la pratique des disciplines](#) gérées par la Commission Nationale d'Éducation et d'Activités Cynophiles.

2. Règles générales.

Un commissaire hoopers est autorisé à juger deux compétitions hoopers sur deux jours consécutifs (en dehors des événements CNEAC).

Pour chaque type de compétition, le nombre de passages est de 60 maximum.

Le club est responsable du nombre d'équipes présentées au commissaire hoopers et du nombre de passages jugés suivant le type de compétition. En cas de manquement à cette règle, un courrier sera adressé au club ainsi qu'à la territoriale par la commission, la compétition pourra ne pas être homologuée.

3. Classes de compétition.

Trois classes de compétition sont prévues pour une compétition HOOPERS :

- **Générale** : accessible aux binômes Senior, Junior 14, Junior 18 ;
- **Junior 11** : accessible aux binômes Junior 11 (1 seul chien par jeune) ;
- **Handi** : accessible binômes de classe Handi (au plus 2 chiens par conducteur).

Un chien ne peut être inscrit qu'une seule fois à une compétition donnée, à l'exception d'un chien participant en Junior 11. Le chien d'une équipe inscrite en Junior 11, peut aussi être inscrit avec un seul autre conducteur en classe de compétition Générale ou Handi.

4. Épreuves.

Parcours : ce terme désigne l'ensemble numéroté des obstacles disposés par le commissaire hoopers sur le terrain.

Epreuve : ce terme désigne la compétition pour une classe, un niveau et une catégorie (S ou L) donnés sur un parcours défini.

Tous les chiens, sans distinction, possédant une licence CNEAC valide peuvent participer à toutes les épreuves qui correspondent à leur niveau.

Dans tous les cas, le chien ne participe qu'une seule fois à chaque épreuve pour laquelle il est inscrit.

Les classements des chiens se font par épreuve. On pourra faire un cumul par épreuve pour les récompenses

Toutes les épreuves d'une compétition permettent d'obtenir des qualificatifs.

II. Site et ressources nécessaires

1. Lieu d'organisation.

Une compétition hoopers peut être organisée en tout endroit permettant d'accueillir les concurrents et leurs chiens dans de bonnes conditions. Il faut assurer, en particulier, que l'endroit permet l'accès et le stationnement des véhicules des concurrents à proximité du lieu du compétition.

Si des concurrents de la classe Handi sont inscrits à la compétition, il est nécessaire de leur prévoir des emplacements de parking appropriés.

Il est indispensable que le lieu d'accueil de la compétition dispose de sanitaires accessibles aux concurrents et en nombre suffisant.

Si le lieu ne dispose pas d'eau potable, il est obligatoire de le préciser sur l'invitation ou la page de présentation sur le calendrier.

2. Organisation de l'espace.

Dénomination	Commentaires
Surface du ring de compétition (en extérieur)	Dimensions minimales : 25 x 35 m En cas de difficultés, le commissaire est en droit d'accepter ou non le terrain proposé
Le sol doit être adapté pour un sport de course.	pas d'inégalités, pas de pierres, pas d'arbres
Nature du sol	herbeux ou sable ou gazon synthétique (pas de gravillons)
Délimitation du ring de compétition	clôturée de manière fixe ou avec des éléments amovibles
Présence de SAS ✓ d'entrée ✓ de sortie	obligatoire obligatoire
Zone de d'échauffement	recommandé
Zone de récupération	recommandé
Compétition en salle	autorisée - les dimensions peuvent être ajustées en concertation entre le commissaire hoopers et les organisateurs.
Un endroit plat, au calme avec une table.	permettre au commissaire hoopers de procéder aux éventuels toisages.

3. Le personnel nécessaire.

	Fonction
--	-----------------

Un(e) secrétaire par ring	prendre note des déductions de points indiquées par le commissaire hoopers noter le dossard du concurrent compléter la feuille de notation
Deux assistant(e)s	chronométrer le temps de passage
Un(e) commissaire au concurrent	vérifier les dossards de chaque participant appeler les concurrents assurer l'ordre de passage
Du personnel de terrain (un responsable déterminé)	aider le commissaire hoopers à la mise en place du parcours remettre les agrès en place lors du passage du chien, si besoin
Un(e) responsable informatique	centraliser les inscriptions reporter les résultats obtenus faire le classement de la compétition
Un(e) assistant(e) de zone de conduite	indiquer quand le conducteur sort 1 et/ou 2 pieds Il/elle est sous l'entière responsabilité du commissaire hoopers. Présent uniquement à la demande du commissaire hoopers.

4. Matériel nécessaire.

Chaque terrain accueillant des épreuves hoopers doit être pourvu d'un jeu complet d'agrès conformes au règlement en vigueur.

Sur un parcours la moitié des obstacles doit être composée de hoops.

Tous les agrès doivent être en bon état, le commissaire hoopers peut refuser un obstacle s'il ne juge non-conforme ou en mauvais état. Ceci s'applique également pour un agrès cassé ou endommagé. (cf. fiche technique des agrès)

Si les agrès sont en nombre insuffisant ou dont l'état est inapproprié à la sécurité, le commissaire hoopers est en droit d'annuler la compétition.

Agrès	Nombre
Hoops	14
Barils	6
Gates	3
Tunnels <i>Prévoir les sacs de lestage à bande large</i>	4 de 1m ou 1m50 / 1 de 3m Tunnels 3m réservé au N3
Zone de conduite	Sangle plate, de couleur claire, avec œillets de fixation Carré : 2x2 – 3x3 – 5x5
Tapis pour les chiennes en chaleur	Oui (<i>à fournir par le conducteur</i>)

5. Matériel complémentaire.

Nombre	Item	Commentaires
1	jeu de numéros 1 à 25 en plastique sans bords / coins tranchants	

1	abri et table pour les affaires du commissaire hoopers	situés au bord du terrain ou à moins de 10m de celui-ci
2	Chronomètres (chronomètre électronique possible)	prévoir piles de rechange
1	sonorisation avec micro sans fil	conseillée mais pas obligatoire prévoir piles de rechange prévoir câbles de longueur suffisante pour placer le(s) haut-parleur(s) près du terrain
1	nécessaire pour le marquage (type bombe de couleur) au sol des entrées des tunnels, gates et/ou barils (à la demande du commissaire hoopers)	
	Feuilles de notation	oui

6. Gestion informatique.

Sauf cas très exceptionnel sur accord de la CNEAC, la compétition doit être gérée à l'aide du logiciel de gestion mis à disposition des clubs par la SCC/CNEAC.

III. Avant la compétition

1. Choix de date et mise au calendrier.

Toute compétition doit être inscrite au calendrier officiel de l'année.

Un document important : http://sportscanins.fr/aide/Guide_Organisateur_V2.pdf

2. Le commissaire hoopers.

Ce document mentionne un commissaire hoopers au singulier afin de simplifier la présentation, bien que plusieurs commissaires hoopers puissent officier à une seule compétition.

a. *Choix du commissaire hoopers*

Le club organisateur peut inviter le commissaire hoopers de son choix (français ou étranger), en tenant compte des contraintes suivantes :

- un commissaire hoopers peut juger tout type de compétition, y compris les sélectifs et les finales.
- les commissaires hoopers sont répertoriés dans l'annuaire du site d'information de la CNEAC.
- lorsque plusieurs commissaires hoopers officient à une même compétition, le président du jury est le commissaire hoopers français, le plus ancien dans la fonction.
- si le commissaire hoopers invité est étranger, l'organisateur doit se

rapprocher de son Association Canine Territoriale afin qu'elle fasse la demande à la SCC d'accord concernant ce commissaire.

Une attention particulière est nécessaire pour les commissaires étrangers : l'organisateur s'assurera que le commissaire hoopers est habilité par l'organisation cynophile de son pays à juger des compétitions à l'étranger. La discipline n'étant pas reconnue par la FCI, il est recommandé que les invitations de 'juges' étrangers restent exceptionnelles. En cas de présence d'un 'juge' étranger, l'organisateur transmettra le règlement CNEAC afin d'éviter tout désagrément lors de la compétition.

b. Obligations du commissaire hoopers vis-à-vis de l'organisateur

En cas d'empêchement, le commissaire hoopers se doit de rechercher un commissaire hoopers de remplacement. Si le club organisateur refuse le commissaire hoopers de remplacement proposé, le club devra chercher lui-même un autre commissaire hoopers pour sa compétition.

En cas de déménagement, le commissaire hoopers se doit de prévenir l'organisation qui accepte ou non de le conserver avec prise en compte des nouvelles indemnités kilométriques. En cas de refus du club, le commissaire hoopers se doit de proposer un commissaire hoopers de remplacement. Si le club organisateur refuse le commissaire hoopers de remplacement proposé, le club devra chercher lui-même un autre commissaire hoopers pour sa compétition.

c. Obligations de l'organisateur vis-à-vis du commissaire hoopers

Le commissaire hoopers est le représentant officiel de son Organisation Cynophile Nationale (OCN). Le commissaire hoopers et son accompagnateur sont logés correctement pendant la durée de la manifestation et les deux demi-journées veille et lendemain de celle-ci si nécessaire. La restauration doit être assurée du repas de la veille au soir au petit-déjeuner du lendemain si nécessaire.

Pour un commissaire hoopers français, l'indemnité kilométrique qui doit lui être versée est calculée sur la base de 0,50 € / km. La distance à prendre en compte est celle entre la ville du commissaire hoopers et le site de la compétition, selon l'itinéraire le plus rapide, calculée selon un logiciel adéquat, multipliée par deux (pour avoir l'aller et le retour) et augmentée le cas échéant des déplacements locaux (lieu du compétition et hôtel d'accueil).

Pour un commissaire hoopers se déplaçant en camping-car, seule l'indemnité kilométrique lui est due. Il doit cependant être nourri au même titre qu'un commissaire hoopers logé à l'hôtel.

Pour un commissaire hoopers étranger se déplaçant en train ou en avion, seul le prix du billet de train ou d'avion est remboursé (augmenté des indemnités kilométriques entre son domicile et la gare ou l'aéroport et des frais de stationnement). S'il vient en voiture, l'indemnité est de 0,35€ / km. Quel que soit son mode de déplacement, il faut lui verser en plus une indemnité de 35€ par jour de voyage et 50€ par jour de jugement (voir Annexe au Règlement des Expositions et des Juges de la Fédération Cynologique Internationale : Règlement Complémentaire concernant les frais de voyage des juges, avril 2014).

Un accord écrit entre l'organisateur et le commissaire hoopers définissant les conditions et le montant des remboursements est nécessaire afin d'éviter toute contestation ultérieure.

3. Préparation de la compétition.

Toutes les fiches citées ci-dessous pourront être sous forme dématérialisée sur sportscanins.fr

a. Invitation du commissaire hoopers

Pour éviter tout malentendu et tout oubli de la part du club organisateur ou du commissaire hoopers, le protocole d'invitation défini dans ce paragraphe et les paragraphes suivants doit être respecté.

Le premier contact avec le commissaire hoopers, pour vérifier sa disponibilité, peut se faire par téléphone ou courriel (attention, un courriel commun, c'est-à-dire adressé à plusieurs commissaires hoopers pour une seule et même invitation sera rejeté). La disponibilité du commissaire hoopers étant acquise, le club organisateur confirme l'invitation par écrit au moyen de la **Fiche 1 : Invitation du commissaire hoopers** (téléchargeable sur le site d'information de la CNEAC), dûment complétée par le président du club organisateur. Cette fiche peut être expédiée par la poste ou par courriel. En cas d'une expédition par la poste, l'organisateur doit joindre une enveloppe timbrée pour la réponse.

Il est demandé, à l'invitation du commissaire hoopers, de préciser quel type de compétition et quelle formule de compétition (nombre de commissaire hoopers et nombre de terrains) il sera amené à juger. Le changement du type ou de la formule de compétition après acceptation nécessite l'accord du commissaire hoopers invité par rapport au changement éventuel du type de compétition.

À la réception de la fiche d'invitation, le commissaire hoopers complète les informations le concernant et la retourne au club organisateur, par la poste ou par courriel.

Dans le cas d'invitation d'un commissaire hoopers étranger, la procédure réglementaire spécifique doit obligatoirement être suivie :

- le club organisateur adresse [une demande d'invitation](#) de commissaire hoopers étranger au CTT qui transmet à la canine territoriale ;
- la canine territoriale effectue la demande d'invitation auprès de la SCC ;
- la SCC transmet cette demande à l'Organisation Cynophile Nationale (OCN) dont dépend le commissaire hoopers invité ;
- l'OCN étrangère donne ou pas son accord, qui est retourné à la SCC qui transmet à l'organisateur mentionné sur la demande d'invitation ;
- le nom du commissaire hoopers étranger est alors ajouté sur le calendrier sports canins par la CNEAC.

Il est très important de respecter cette procédure réglementaire. En cas de non-respect, le commissaire hoopers invité risque de ne pas avoir l'autorisation de venir. Par ailleurs, la compétition pourra ne pas être homologuée.

b. Invitation et inscription des concurrents

Les engagements aux compétitions se font obligatoirement en ligne, via l'Espace CNEAC (<http://sportscanins.fr>). Le club organisateur peut envoyer une lettre d'invitation aux clubs pratiquant la discipline pour signaler l'ouverture des inscriptions (au minimum 2 mois avant la date du compétition).et mettre toutes les informations nécessaires sur la page de la compétition.

Le club organisateur a le libre droit de prendre un nombre de binômes inférieur au nombre maximum autorisé, tout comme, il a le droit de refuser sans justification des inscriptions

Pour participer à la compétition, il faut être détenteur d'une licence SCC/CNEAC pour chaque chien engagé, validée pour la participation aux compétitions et en cours de validité.

Sur une même compétition, il n'est pas possible d'être commissaire hoopers et concurrent.

Le concurrent est inscrit sur les différentes épreuves en fonction des informations présentes dans le fichier des licences.

En cas de désistement ou de forfait, prévenir l'organisation au plus tôt. L'organisateur n'est pas tenu au remboursement de l'engagement.

c. Préparation de la compétition avec le commissaire hoopers

Le club organisateur doit envoyer au commissaire hoopers, au minimum 2 mois avant la date de la compétition, la **fiche 2 : Préparation du compétition** (téléchargeable sur le site d'information de la CNEAC ou, lorsque cela sera possible, envoyée à l'organisateur automatiquement par le site calendrier), dûment complétée par le président du club organisateur. Cette fiche peut être expédiée par la poste ou par courriel. En cas d'une expédition par la poste, l'organisateur doit joindre une enveloppe timbrée pour la réponse.

Sur la fiche de préparation de la compétition, le club organisateur précise :

- le lieu exact du compétition (coordonnées GPS) - Pensez à vous assurer de l'exactitude des coordonnées GPS fournies (coordonnées GPS du lieu de votre compétition en le recherchant sur Google Maps¹
- les caractéristiques dont les dimensions exactes du terrain mis à disposition du commissaire hoopers et l'emplacement des sas ;
- le nombre de tunnels disponibles et leurs longueurs.

À la réception de la fiche de préparation de la compétition, le commissaire hoopers complète les informations le concernant et la retourne au club organisateur, par la poste ou par courriel.

Sur la fiche de préparation de la compétition, le commissaire hoopers précise :

- pour le juge étranger, son moyen de transport (avec, le cas échéant, le nom de la gare ou de l'aéroport pour les juges étrangers) ;
- les dates et heures de son arrivée et de son départ ;

¹ (<http://maps.google.fr> et en cliquant sur l'endroit précis. S'ouvre alors une fenêtre d'information avec l'adresse (le cas échéant), la latitude et la longitude au format degrés décimaux.) / vérifier les coordonnées GPS du lieu de votre compétition en les tapant dans le champ de recherche de Google Maps (<http://maps.google.fr>), toujours au format degrés décimaux.

- s'il est accompagné et s'il amène avec lui des chiens.

d. Finalisation des préparatifs

Les inscriptions aux compétitions et la liste d'attente éventuelle sont closes à la date d'échéance précisée sur la page d'inscription aux compétitions.

Le club organisateur remplit ses obligations légales d'information des services vétérinaires de la DDPP (ou DDCSPP selon le département) quant aux chiens inscrits à la compétition (y compris la liste d'attente). Ces obligations varient selon les départements.

Le club organisateur doit envoyer au commissaire hoopers, au minimum 2 semaines avant la date de la compétition, **la Fiche 3 : Information sur la compétition** (téléchargeable sur le site d'information de la CNEAC ou, lorsque cela sera possible, envoyée à l'organisateur automatiquement par le site calendrier), dûment complétée par le président du club organisateur. Cette fiche peut être expédiée par la poste ou par courriel.

Sur la fiche d'information de la compétition, le club organisateur précise :

- les impératifs horaires de la compétition ;
- ses préférences pour le programme des épreuves, programme qui doit être élaboré conjointement entre commissaire hoopers et organisateur ;
- les nombres de chiens inscrits dans chaque épreuve ;
- les conditions d'accueil du commissaire hoopers.
- si c'est un commissaire hoopers étranger qui officie, l'organisateur lui aura fourni les particularités du règlement français qu'il lui faudra respecter : [règlement hoopers](#)

IV. Déroulement de la compétition

1. Saison et jours des compétitions.

Les compétitions peuvent être organisées toute l'année si les conditions météorologiques le permettent et si la sécurité des humains et des animaux n'est pas mise en danger.

2. Avant le début de la compétition.

La liste des concurrents doit être affichée ainsi que les ordres de passage.

Le programme de la journée doit être affiché.

Celui-ci comportera notamment :

- un horaire approximatif des épreuves qui doit être respecté autant que possible.
- l'ordre de passage des concurrents dans chaque épreuve.

a. Accueil des concurrents.

Un nombre maximum de 60 concurrents par commissaire hoopers par ring est autorisé.

Le concurrent est présent lors de l'accueil. En l'absence de celui-ci à l'ouverture officielle de la compétition, **la place pourra être cédée à une équipe présente inscrite en liste d'attente** selon la liste fournie à la DDPP (ou DDCSPP).

L'absence du concurrent ne justifie pas le remboursement de l'engagement.

Les concurrents étrangers doivent présenter leur licence ou leur carnet de travail.

Si le concurrent doit quitter la compétition avant la fin, il doit informer le président du club organisateur.

Pour participer à une épreuve, il faut :

- que le chien soit inscrit à l'épreuve ;
- que le conducteur du chien possède une licence CNEAC valide pour ce chien ;
- que l'inscription soit validée.

Tout mauvais comportement physique ou verbal envers l'organisation, le commissaire hoopers, les autres concurrents, les chiens est synonyme d'exclusion immédiate de la manifestation par le commissaire hoopers ou l'organisateur.

b. Briefing du commissaire hoopers.

Environ 15 minutes avant la première épreuve de la journée, le commissaire hoopers effectuera un briefing de l'équipe de terrain. Il est important que l'équipe de terrain soit à l'heure pour ce briefing afin de ne pas retarder le début de la compétition.

Le commissaire hoopers rappelle notamment les aspects règlementaires concernant le chronométrage, la gestion des concurrents à l'entrée et à la sortie du terrain, et le secrétariat. Il explique sa façon d'organiser les changements de parcours.

3. Ouverture de la compétition.

Environ 5 minutes avant la première épreuve, la compétition est officiellement ouverte par l'organisateur, accompagné du (des) commissaire hoopers(s).

Le déroulement prévu de la compétition sera annoncé, ainsi que toute consigne particulière.

a. Ordres de passage.

Pour chaque épreuve, un seul ordre de passage est établi pour l'ensemble des classes de compétition (Générale, Junior 11, Handi).

Si un chien est conduit sur la même épreuve par un conducteur en classe Junior 11 et un conducteur en classe de compétition Générale, il doit passer avec le concurrent en classe de compétition Générale avant de passer avec celui en classe de compétition Junior 11. Le club organisateur veillera à ce que l'ordre de passage établi respecte cette consigne.

Les ordres de passage doivent être affichés au moins, à l'entrée du terrain.

L'ordre de passage doit être respecté afin que les concurrents puissent effectuer un échauffement correct de leurs chiens au moment propice.

Si des aménagements ont lieu sur l'ordre de passage, ils ne peuvent se faire qu'avec l'accord de l'organisateur et/ou du commissaire hoopers. Ils doivent rester exceptionnels.

Les chiennes en chaleur passent après les concurrents du parcours en cours.

b. Reconnaissances.

Les reconnaissances sont parties intégrantes des épreuves et sont sous la responsabilité du commissaire hoopers.

L'ordre et la durée des reconnaissances sont annoncés par le commissaire hoopers et, si possible, indiqués sur le programme de la journée.

Les reconnaissances sont effectuées obligatoirement en présence du commissaire hoopers ou d'une personne de l'organisation nommée par le commissaire hoopers :

- les reconnaissances se feront par groupe de 15 personnes maximum
- les conducteurs ont 5 minutes avant le début de l'épreuve pour reconnaître le parcours.
- les personnes handicapées peuvent être accompagnées par un assistant.
- les jeunes de moins de 11 ans peuvent être accompagnés par une personne
- s'il y a plusieurs reconnaissances, les jeunes et handis sont en droit de continuer à reconnaître (en accord avec le commissaire hoopers).

c. Chien en blanc.

Les chiens en blanc sont autorisés uniquement sur les sélectifs et les finales.

Pour les épreuves niveau 2, le chien en blanc doit être au moins de niveau 2. Pour les épreuves niveau 3, le chien en blanc doit être en niveau 3. Dans tous les cas, le conducteur doit avoir une licence CNEAC valide pour ce chien.

Le chien en blanc est choisi par les organisateurs. Que ce soit le chien en blanc ou son conducteur, ils ne participent pas à l'épreuve, ni avec ce conducteur ou un autre conducteur pour le chien, ni avec ce chien ou un autre chien pour le conducteur, et cela même, dans une autre catégorie.

Le chien en blanc passe avant la reconnaissance des concurrents afin que le commissaire hoopers puisse effectuer des modifications à son parcours si nécessaire.

4. Remise des prix.

L'organisation de la remise des prix est du ressort de l'organisateur et doit avoir lieu assez rapidement après la fin des épreuves. Moment convivial privilégié de la compétition, il est néanmoins important de minimiser sa durée pour que les concurrents puissent rentrer chez eux le plus tôt possible.

Il peut y avoir plusieurs remises de prix au cours de la compétition.

A la demande particulière de certains concurrents, généralement des concurrents étrangers, les feuilles de résultats nécessitant la signature du commissaire hoopers (partie de Pass hoopers et Pass hoopers ou brevet et parties de brevet voire résultats) peuvent être imprimées. Les feuilles de résultats sont disponibles sur l'espace CNEAC du concurrent.

5. Formalités administratives.

L'organisateur remet au commissaire hoopers responsable du jury un chèque à l'ordre de la Société Centrale Canine d'un montant égal au nombre de compétiteurs hors classe de compétition Junior 11, multiplié par 1,50 contre reçu signé. Exemple : (57x1,50 participants = 85.50 €)

Dans le cas d'un commissaire hoopers étranger officiant seul, c'est à l'organisateur d'envoyer le chèque et le reçu au secrétaire général de la CNEAC le lendemain de la compétition.

L'organisateur règle au commissaire hoopers les indemnités qui lui sont dues. Ces formalités doivent être complétées au plus tard pendant de la pause de midi, afin de libérer le commissaire hoopers au plus tôt en fin de compétition.

Le commissaire hoopers rédige un compte rendu de la compétition puis le transfère au secrétariat CNEAC. Dans le cas d'un juge étranger, l'organisateur aura la charge de le transmettre.

Le GT Hoopers sera destinataire du compte-rendu via hoopers@sportscanins.fr (automatiquement si le logiciel le permet sinon par l'organisateur).

6. Réclamations.

Dans ce paragraphe, on entend par réclamation, une demande d'arbitrage traitant un point de désaccord lors du déroulement du compétition. Cette réclamation est faite à titre personnel par le concurrent.

Toute réclamation fondée lors de la compétition hoopers devra être formulée par écrit. Cette réclamation doit être déposée au président du club organisateur dans l'heure qui suit la compétition, accompagnée d'une caution d'un montant de 150€. Le président du club transmet la réclamation **dans les plus brefs délais, soit à la canine Territoriale, soit au secrétariat de la CNEAC uniquement si cela concerne le jugement.** Cette caution restera acquise à l'organisation si, après examen de la réclamation, celle-ci est reconnue sans fondement par les instances compétentes.

V. Après la compétition

L'organisateur effectue l'envoi des résultats via le calendrier afin de demander l'homologation de la compétition à la CNEAC, de préférence à l'issue de la compétition et au plus tard le lendemain.

VI. En cas d'annulation

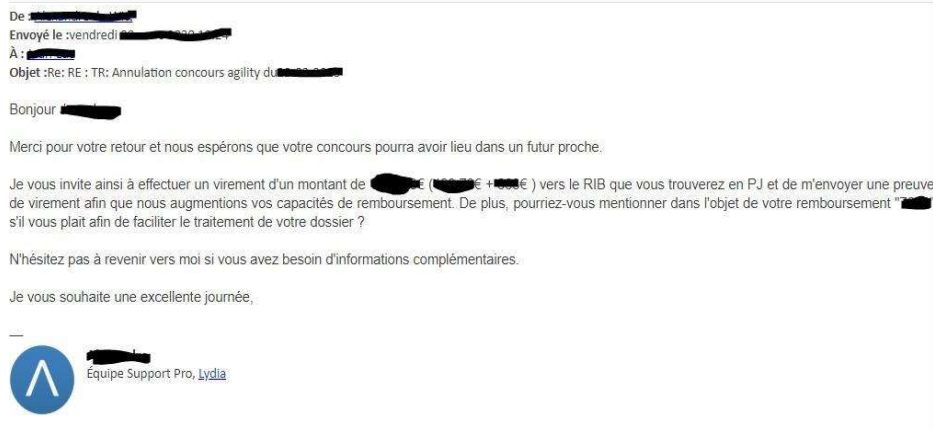
En cas d'annulation de la compétition pour force majeure (en accord avec le commissaire hoopers), voici la procédure en cas de remboursement des engagements effectués au moyen de Lydia :

Comme le compte Lydia n'est pas un compte de dépôt (l'argent ne fait que transiter sur celui-ci), certaines précautions sont à prendre en cas de remboursements multiples :

Voir s'il n'est pas possible de déplacer la date de la compétition à une date ultérieure et dans ce cas conserver dans la mesure du possible les engagements. Cette modification de date est facilement réalisable sur demande auprès du secrétariat général.

En cas de remboursements multiples voire de tous les engagements, l'opération deviendra impossible du fait de l'atteinte du découvert autorisé sur le compte Lydia. Aussi à cette situation exceptionnelle, vous devez contacter Lydia par mail à l'adresse : supportpro@lydia-app.com en précisant sur votre mail le nom du club ainsi que le montant total des encaissements à rembourser.

La réponse de Lydia sera un mail similaire à l'image ci-dessous :



Annexe 9.1



Commission Nationale Education et Activités Cynophiles **Président Jean Denis DEVINS**

COMMISSION
NATIONALE
ÉDUCATION
ET ACTIVITÉS
CYNOPHILES

FICHE 1

FICHE D'INVITATION A JUGER UN CONCOURS DE HOOPERS

Cette fiche d'invitation vient confirmer l'invitation d'un club à un commissaire hoopers pour le jugement d'un concours de hoopers.

L'organisateur adresse, par mail, cette fiche dûment remplie à chaque commissaire hoopers invité, qui, à son tour, la renvoie à l'organisateur munie des informations le concernant.

Président du club organisateur	
Club :	
Nom :	Adresse :
Prénom :	
Téléphone :	Mail :

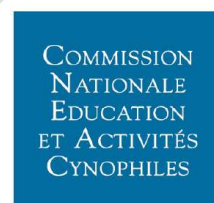
Informations sur le concours	
Date :	Lieu :
<i>Les choix sont exclusifs – cocher sur votre choix</i> ☐ Classique ☐ Sélectif ☐ Autre – préciser :	
☐ 1 commissaire, 1 terrain ☐ 2 commissaires, 2 terrains ☐ Autre – préciser :	

Commissaire invité	Nom :	Prénom :
<i>Si concours à plusieurs commissaires, indiquer les noms de ceux-ci et préciser le chef de jury.</i>		

Informations à remplir par le commissaire hoopers		Adresse :	
Téléphone :		Mail :	
Date du premier contact			
Date d'envoi par l'organisateur		Date retour par le commissaire	

Annexe 9.2

Commission Nationale Education et Activités Cynophiles Président Jean Denis DEVINS



Fiche 2

FICHE DE PREPARATION D'UN CONCOURS DE HOOPERS

Cette fiche d'invitation vient confirmer l'invitation d'un club d'un commissaire à une compétition de Hoopers. L'organisateur adresse par mail cette fiche dûment remplie à chaque commissaire invité, qui, à son tour, la renvoie à l'organisateur munie des informations le concernant.

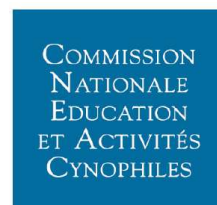
Personne responsable du concours			
Club :			
Nom			
Prénom			
Téléphone		Mail	
Précisions sur le lieu du concours			
Date :		Lieu :	
Latitude (N/S) :			
Longitude (E/O) :			
Terrain	(Joindre éventuellement un plan du terrain, préciser la présence d'arbres, etc.)		
<i>En période hivernale : si le terrain n'est pas équipé d'éclairage, il est de la responsabilité du club de limiter le nombre des concurrents admis afin de s'assurer que les épreuves terminent avant la nuit</i>			
☐ Extérieur	☐ Intérieur	Nature du sol :	
Dimension du terrain (<i>Rappel : minimum 25m sur 35m</i>) :			
Disposition des sas	☐ Petit côté	☐ Grand côté	☐ Autre (voir plan ci-joint)

Agrès	au minimum 14 hoops, 6 barils, 3 gates, 4 tunnels de 1mètre (ou 1m50), 1 de 3 mètres pour le niveau 3 et carrés de 2mx2m, 3mx3m et 5mx5m	
Nombre(s) de tunnel	1 à 1,50 mètre :	3 mètres :

Informations à remplir par le commissaire hoopers		
	Date	Heure :
Arrivée		
Départ		
☐ Voiture	☐ Train	Gare :
☐ Camping-car	☐ Avion	Aéroport :
Accompagné ☐ Non ☐ Oui	Chien : ☐ Non ☐ Oui	
Date d'envoi par l'organisateur		Date retour par le commissaire

Annexe 9.3

Commission Nationale Education et Activités Cynophiles Président Jean Denis DEVINS



Fiche 3

FICHE D'INFORMATION SUR UN CONCOURS DE HOOPERS

Cette fiche est expédiée au commissaire(1 fiche par commissaire) au minimum 2 semaines avant le concours afin qu'il puisse connaître ses conditions d'hébergement et établir un programme.

Précisions pour le planning du concours	
Club :	Date :
Heures de convocation des concurrents :	Heure début des épreuves :
Impératifs horaire :	
Ordre des épreuves :	
Heure de remise des prix :	

Nombre de concurrents par épreuves (S : Senior / J : Jeunes / H : Handi)

Epreuve	S		J		H		Total
Niveau 0							
Niveau 1							
Nombre de passage							
Epreuve	Small			Large			
	S	J	H	S	J	H	
Niveau 2							
Niveau 3							
Nombre de passage							

Commissaire invité	Nom :	Prénom :
---------------------------	-------	----------

Si concours à plusieurs commissaires, rappeler les noms des autres commissaires et préciser le chef de jury.

Conditions d'accueil
Nom de l'hôtel (2 étoiles minimum), adresse, téléphone :

Date d'envoi par l'organisateur :

Annexe 10.1



CENTRALE
CANINE

**Commission Nationale Education et
Activités Cynophiles**
Président Jean Denis DEVINS

COMMISSION
NATIONALE
EDUCATION
ET ACTIVITÉS
CYNOPHILES

Epreuve :		TMP	Catégorie	Signature commissaire
			Small - Large	
Dossard :	Classe :		Dossard :	Classe :
	Senior / Jeune / Handi			Senior / Jeune / Handi

Pénalités¹ : F= Faute R=Refus P=erreur de parcours		Pénalités¹ : F= Faute R=Refus P=erreur de parcours	
Si Niveau 0 : partie de pass ² 1 2		Si Niveau 0 : partie de pass ² 1 2	
Si Niveau 1 : partie de brevet ² 1 2 3		Si Niveau 1 : partie de brevet ² 1 2 3	
Temps de parcours xx,xx <i>Obligatoire si le TMP est dépassé.</i>		Temps de parcours xx,xx <i>Obligatoire si le TMP est dépassé.</i>	
Barrer la fiche si élimination ¹ Inscrire zéro si pas de pénalité ² Cercler les informations concernées		Barrer la fiche si élimination ¹ Inscrire zéro si pas de pénalité ² Cercler les informations concernées	
Dossard :	Classe : Senior / Jeune / Handi	Dossard :	Classe : Senior / Jeune / Handi
Pénalités¹ : F= Faute R=Refus P=erreur de parcours		Pénalités¹ : F= Faute R=Refus P=erreur de parcours	
Si Niveau 0 : partie de pass ² 1 2		Si Niveau 0 : partie de pass ² 1 2	
Si Niveau 1 : partie de brevet ² 1 2 3		Si Niveau 1 : partie de brevet ² 1 2 3	
Temps de parcours xx,xx <i>Obligatoire si le TMP est dépassé.</i>		Temps de parcours xx,xx <i>Obligatoire si le TMP est dépassé.</i>	
Barrer la fiche si élimination ¹ Inscrire zéro si pas de pénalité ² Cercler les informations concernées		Barrer la fiche si élimination ¹ Inscrire zéro si pas de pénalité ² Cercler les informations concernées	

Annexe 10.2



CENTRALE
CANINE

**Commission Nationale Education et
Activités Cynophiles**
Président Jean Denis DEVINS

COMMISSION
NATIONALE
EDUCATION
ET ACTIVITÉS
CYNOPHILES

Epreuve :	TMP :	Catégorie	Classe
		Small - Large	Senior / Jeune / Handi

Dossard	Faute	Refu s	Erreur de parcour s	Temps réalisé	Partie de Pass	Parti e de Brev et